

## Commune de Cudrefin – Rapport de la Commission des finances

---

Conseil communal du 20 octobre 2022

### Préavis n° 59-2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023

La commission des finances, composée de Sylvain Baumann, Arnaud Heiniger, Didier Gattlen, Roland Pfister et Romain Salzmann ont pris connaissance, le 29 septembre, du préavis n° 59-2022 intitulé « Arrêté d'imposition 2023 » présenté par M. Richard Emmenegger, syndic et M. Florian Metraux, boursier.

Plusieurs points ont été discutés lors de la présentation. Nous avons reçu des explications détaillées à toutes nos interrogations.

La commission des finances a notamment soulevé les points suivants :

Actuellement les finances communales sont stables malgré l'impact du Coronavirus, des crues et autres inondations.

Tout en sachant que le taux d'imposition communal devra certainement être revu à la hausse dans les prochaines années afin de financer les divers projets à venir, entre-autre la zone sportive, la gare routière et autres investissements.

Pour l'année 2023, il n'est encore pas jugé nécessaire d'augmenter ce taux

En conclusion, après discussions et étude du dossier, la commission des finances propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2023, tel que présenté par le préavis n° 59-2022 et conformément au projet annexé.

La commission des finances remercie M. Richard Emmenegger et M. Florian Metraux pour les informations et explications fournies.

Membre



Sylvain Baumann

Membre



Arnaud Heiniger

Membre



Didier Gattlen

Membre



Roland Pfister

Membre



Romain Salzmann

Cudrefin le 07 octobre 2022